

CONVOCATION

L'an deux mil douze et le 13 septembre, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour mercredi 19 septembre 2012 à 20h00, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 19 septembre 2012

L'an **deux mille douze**, le **dix neuf septembre** à 20h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mr Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, Mr Daniel PODETTI, Mr Pascal REDON, Mme Evelyne GRAVEY, Mr Olivier BERTRAND, Mr Alain BUJADOUX.

Absents: Mr Roland GALLAND, Mr Vincent LAVERGNE, Mr Jean-Bernard HERITEAU, Mr Jacques GALLAND

Mme Evelyne GRAVEY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur DUMONTANT demande à ajouter à l'ordre du jour n° 1 : Assurance dommage ouvrage et mission SPS.
Aucune objection n'est émise.

Approbation des CR du 12 juillet 2012 :

Pour	Contre	Abstention
5	0	2
		A.BUJADOUX O.BERTRAND

Objet : Restauration du clocher de l'église : résultat appel d'offres, choix des entreprises et signature des marchés publics, assurance dommage ouvrage et mission SPS

1) Choix des entreprises et signature des marchés publics

Monsieur le Maire rappelle la procédure :

- Réunion d'ouverture des plis le 28 juin 2012,
- 1^{ère} analyse de Monsieur TRAPON pour le 12 juillet 2012,
- Réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2012 : report de la signature des marchés pour analyse complémentaire du maître d'œuvre car deux lots pour lesquels offre anormalement basse.
- Présentation de l'analyse fiscale par Patrice TRAPON à la réunion des commissions travaux et finances le mercredi 12 septembre 2012.

Il explique que l'architecte a demandé à l'entreprise « Berry couverture », qui avait proposé des offres anormalement basses pour les lots charpente et couverture, de s'expliquer quant à ses devis. Aucune réponse n'a été proposée.

L'architecte a donc attribué ses notes en proposant de retenir les entreprises suivantes :

N°lot	Intitulé	Entreprise retenue	Note obtenue /100	Montant HT du marché
1	Echafaudage, maçonnerie, pierre de taille	BOUILLOT	100.00	38 065.80 €
2	Charpente bois	GEAIX	90.96	12 710.90 €

3	Couverture bardeaux - cuivrerie	GEAIX	89.71	32 665.30 €
4	paratonnerre	HEUR'TECH	100.00	5 916.00 €

Le Maire propose de voter la signature des marchés sur la totalité et non lot par lot et demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer les marchés correspondants.

Pour	Contre	Abstention
5	1	1
	O. BERTRAND	A.BUJADOUX

2) Assurance dommage ouvrage

C'est une assurance qui couvre les malfaçons après l'achèvement des travaux pendant une période de 10 ans. Son coût s'éleverait entre 4 500 € et 6 000 €. Elle n'est pas obligatoire et ne se substitue pas à la garantie décennale des entreprises. Compte tenu du fait que les travaux ne concernent pas un bâtiment d'habitation, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas souscrire.

Pour	Contre	Abstention
0	0	0
		S. DUMONTANT S.PINGUET D.PODETTI E.GRAVEY P. REDON A.BUJADOUX O. BERTRAND

3) Mission Sécurité Protection Santé

Cette mission a pour but de contrôler la sécurité sur les chantiers. Elle est obligatoire et elle est prise en charge par l'assurance à hauteur de 1 000 €.

Trois bureaux ont été consultés :

- CORDIA : 1 184 € TTC
- APAVE : 2 583 € TTC
- VERITAS : 1 094 € TTC

Le Maire demande son avis au Conseil Municipal. Ce dernier décide de confier cette mission à la société VERITAS.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Objet : Chemin Chez Taverne : résultat enquête publique et lancement procédure de vente

Monsieur DUMONTANT présente le rapport de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure de vente et de fixer le prix en se basant sur l'estimation des domaines qui a été demandée.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Objet : Chemin Chez Bardy : résultat enquête publique

Monsieur DUMONTANT présente le rapport de l'enquête publique. Il signale qu'une personne a consulté le dossier mais n'a pas émis d'observation. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Une réunion est prévue avec les propriétaires des terrains qui jouxtent ce chemin et l'entreprise SIMONET pour définir le tracé. Les riverains seront ensuite informés.

Objet : Classement de la voirie communale : résultat enquête publique :

De 16 km 531, nous passons à 25 km 414 en tenant compte des ponts et des voies publiques jamais répertoriées jusque ici. Le Maire demande si le Conseil Municipal approuve ce nouveau classement.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Objet : indemnité du comptable

L'indemnité se monte à 156.55 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2012.

Pour	Contre	Abstention
5	1	1
	A.BUJADOUX	D. PODETTI

Objet : tarif salle polyvalente pour restaurant « la Vallée Gourmande »

Il est proposé d'appliquer le même tarif qu'aux personnes de la commune. Un tarif 12 heures avec cuisine sera étudié.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Questions diverses

- Container pour l'ACCA

L'ACCA demande l'autorisation de dépôt de septembre à février, au terrain communal, d'un container (financé par la fédération) pour entreposer les déchets d'éviscération. Evacuation des déchets chaque quinzaine par les services d'équarissage.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- Climatisation entreprise CODECHAMP

L'entreprise CODECHAMP demande l'autorisation de travaux de climatisation dans l'atelier (aux frais de l'entreprise). Le Conseil Municipal donne son accord.

- Signalisation des villages en impasse

Le Conseil Municipal donne son accord pour signaler, sur les panneaux, les villages en impasse.

- Dos d'âne

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un camion d'outillage est resté bloqué sur le dos d'âne en face de chez Madame COLAS. Il a pris rendez-vous avec les services de la DDT pour trouver une solution.

- Croix St Silvain

La croix à l'entrée de Saint Silvain a été endommagée, vraisemblablement lors du passage de l'épaveuse. Monsieur le Maire contactera le CEB qui a réalisé le nettoyage avant la course de côte.

- Restaurant scolaire

Monsieur BERTRAND demande où en est le projet de restaurant scolaire. Monsieur le Maire lui répond que la DETR a été obtenue mais qu'elle est subordonnée à l'obtention du FNADT (Fond National d'Aménagement et Développement du Territoire).

- Communauté de Communes

Monsieur BERTRAND demande s'il est exact que le Président de la Communauté de Communes a démissionné. Il lui est répondu que le Préfet a accepté sa démission, en date du 11 septembre, et qu'une réunion se tiendra vendredi à Mainsat pour une nouvelle élection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le Secrétaire,

Le Maire,